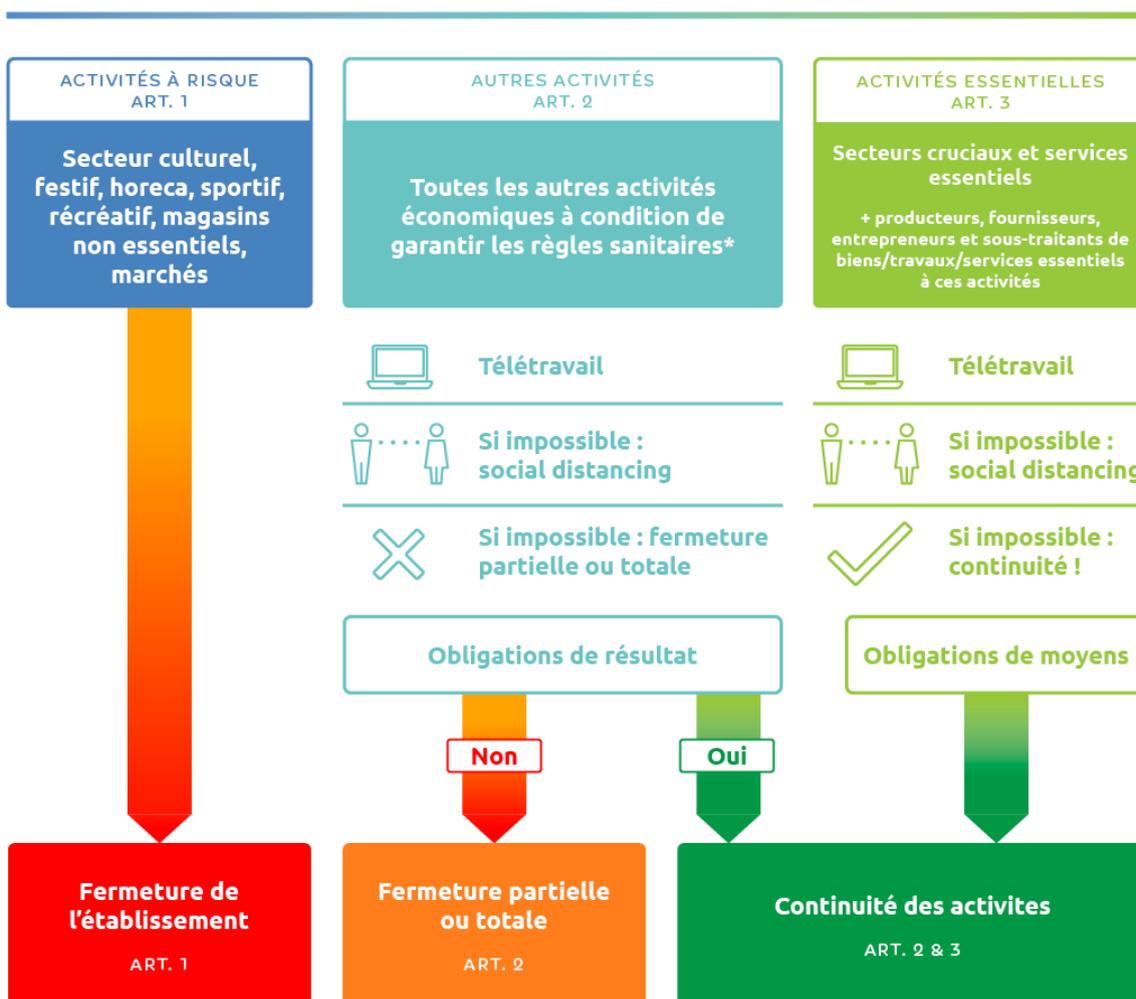


Schéma des activités économiques autorisées et interdites

SCHÉMA DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTORISÉES ET INTERDITES



Source : arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19

* Il est recommandé aux entreprises de justifier leur démarche par une analyse de risque qui reflète le risque, l'évaluation du risque et les mesures pour chaque activité/situation. L'analyse des risques existants dans le contexte de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail peut être prise comme point de départ. Il est conseillé de faire appel pour ça à l'expertise présente au sein des services internes et externes pour la prévention et la protection au travail. Ainsi, la situation devient plus claire : maintien total des activités, suspension partielle des activités ou fermeture.